



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

MISSION VILLE ET COHESION SOCIALE

N° Spécial

26 Juin 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MVCS du 26 Juin 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	MISSION VILLE ET COHESION SOCIALE	Page
MVCS N° 2018-01	17.05.2018	Arrêté préfectoral portant composition et fonctionnement des conseils citoyens de la ville de Clichy Quartiers de Bac d'Asnières/ Beaujon et d'Entrée de Ville	3
MVCS N° 2018-02	17.05.2018	Arrêté préfectoral portant composition et fonctionnement des conseils citoyens de la ville d'Asnières-sur-Seine Quartier des Hauts d'Asnières	7

MISSION VILLE ET COHESION SOCIALE

**Arrêté préfectoral
portant composition et fonctionnement des conseils citoyens de la ville de Clichy
Quartiers de Bac d'Asnières/ Beaujon et d'Entrée de Ville
Arrêté n° MVSC-2018-01 du 17/05/2018**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

Vu le décret N°2014-767 du 3 juillet 2014 fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret N°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

Vu « le cadre de référence des conseils citoyens » édité par le ministère du droit des femmes, de la ville et de la jeunesse et des sports du mois de juin 2014 ;

Vu l'avis de la commune de Clichy rendu le 7 mars 2018 ;

Vu l'avis de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine rendu le 24 avril 2018.

ARRETE

ARTICLE 1 : Désignation des membres des conseils citoyens par tirage au sort et sur la base du volontariat

Sont désignés membres des conseils citoyens de la ville de Clichy :

Quartier du Bac d'Asnières/Beaujon

Collège d'habitants titulaires tirés au sort: 16 titulaires

NOM	PRENOM	ADRESSE
DELATTRE	Anne	30 route d'Asnières - 92110 CLICHY
DELAHAYE	Emilie	4 rue Camille Claudel - 92110 CLICHY

HENRIQUES	Catia	25 rue Jeanne d'Asnières - 92110 CLICHY
KERMA	Douda	6 passage des chasses - 92110 CLICHY
LE BELLEC	Anne-Marie	7 rue Marc Sangnier - 92110 CLICHY
LE MEUR	Morgan	6 rue Camille Claudel - 92110 CLICHY
POTDEVIN	Néhémie	6 rue Camille Claudel - 92110 CLICHY
ROUSSEAU	Virginie	17 rue du bac d'Asnières - 92110 CLICHY
VERNEREY	Caroline	5 rue Camille Claudel - 92110 CLICHY
BERGE	Etienne	3 rue Camille Claudel - 92110 CLICHY
BOUDEN	Mohammed	3 rue Camille Claudel - 92110 CLICHY
CHASSAIGNON	Philippe	4 rue Stepney - 92110 CLICHY
KHORSI	Chérif	17 route d'Asnières - 92110 CLICHY
LAUNAY	Francis	144 rue Martre apt 1009 - 92110 CLICHY
MAUCOMBLE	Guillaume	11 rue du Bac d'Asnières - 92110 CLICHY
NTIFI	Hassan	144 rue Martre - 92110 CLICHY

Collège des associations et acteurs locaux (volontaires) : 15 titulaires

ACTEURS LOCAUX	TYPE DE STRUCTURE	ACTIVITE	ADRESSE
BOUZIRI ANIS	Société	Location de logements	13 rue du Dr Emile Roux - 92110 CLICHY
ACE/Artisans, Commerçants et Chefs	Association	Artisans, commerçants et Chefs d'Entreprises	56 rue de Neuilly - 92110 CLICHY
Agence 3i Com	Société	Communication	32 rue de l'avenir - 92110 CLICHY
Antenne Hauts-de-Seine Habitat	Bailleur Social	Gardiennage	4 bis rue Charles Paradinas - 92110 CLICHY
Association Clichy Solidaire	Association	Solidarité et citoyenneté	12 rue Jean Walter - 92110 CLICHY
CESEL	Organe consultatif	Démocratie locale	15 rue Villeneuve - 92110 CLICHY
CSF	Association	Amicale de locataires	88 rue Martre - 92110 CLICHY
CSF	Association	Amicale de locataires	7 rue Marc Sangnier - 92110 CLICHY

CSF	Association	Amicale de locataires	9 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 92110 CLICHY
CSF	Association	Amicale de locataires	5 place des docteurs bonamy - 92110 CLICHY
Etudes et Chantiers	Association	Insertion	132 Martre - 92110 CLICHY
KAMU	Association	Café associatif	12 rue Léon Blum - 92110 CLICHY
Mission Locale	Association	Emploi	67 rue Martre - 92110 CLICHY
Résidence Rive de Seine	Bailleur Social	Gardiennage	144 rue Martre - 92110 CLICHY
Secours Populaire Français	Association	Caritatif	15 rue Gabriel Péri - 92110 CLICHY

Quartier de l'Entrée de Ville

Collège d'habitants titulaires tirés au sort : 14 titulaires

NOM	PRENOM	ADRESSE
BANCOURT	Garance	28 rue Chance Milly - 92110 CLICHY
COULIBALY	Bintou	26 boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY
DUBOST	Marie	1 rue du Dr Emile Roux - 92110 CLICHY
MAHMOUD	Léonie	9 boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY
TRUONG	Anna	2 rue Bonnet - 92110 CLICHY
ATTAL	Victor	14 boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY
BAYARD	Eric	12 rue Bonnet - 92110 CLICHY
BELARAJ	Tarik	35 boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY
CORNEC	Stéphane	16 rue Rouget de l'Isle - 92110 CLICHY
GLADIN	Dominique	5 rue des Cailloux - 92110 CLICHY
GLOUMEAU	Pierre-Louis	1 rue du Dr Emile Roux - 92110 CLICHY
GOURET	Laurent	1 avenue Anatole France - 92110 CLICHY

LAZAAR	Ali	38 rue Chance Milly appt 1221 - 92110 CLICHY
SÉNÉ	Mathieu	11 boulevard Jean Jaurès - 92110 CLICHY

Collège des associations et acteurs locaux (volontaires) : 11 titulaires

ACTEURS LOCAUX	STATUT	ACTIVITE	ADRESSE
Aouatif ABIDA	Profession libérale	Droit/ Juridique	159 boulevard Jean Jaurès - 92110 CLICHY
Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA)	Association	Défense des propriétaires	72 cité Jouffroy Renault - 92110 CLICHY
Boite à Mômes	Association	Activités théâtrales	34 rue Georges Boisseau - 92110 CLICHY
CESEL	Organe consultatif	Démocratie locale	15 rue Villeneuve - 92110 CLICHY
Club Fanny	Association	Socio-culturel	8 rue Fanny - 92110 CLICHY
Collectif de Riverains pour un Aménagement Concerté (CRAC)	Collectif	Défense de l'environnement local et urbain	18 avenue Anatole France - 92110 CLICHY
CSF	Association	Amicale des locataires	12 rue Bonnet - 92110 CLICHY
EFIDIS	Bailleur Social	Gardiennage	4 rue Bonnet - 92110 CLICHY
Espace Mômes	Association	Socio-culturel	34 bis rue Madame de Sanzillon - 92110 CLICHY
Mission Locale	Association	Emploi	67 rue Martre - 92110 CLICHY
Secours Populaire Français	Association	Caritatif	15 rue Gabriel Péri - 92110 CLICHY

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, crée une association en capacité de gérer un budget propre ou de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels

de fonctionnement. Il peut aussi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

Si le conseil citoyen est porté par une personne morale préexistante : celle-ci bénéficie des moyens alloués pour le conseil citoyen tel que prévus dans le contrat de ville. Elle doit alors prendre en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil. Le Préfet reconnaît à cette personne morale la qualité de structure porteuse du conseil citoyen.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement total ou partiel des membres du conseil citoyen à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le Président de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et le Maire de la ville de Clichy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 17/05/2018

Le Préfet

Pierre SOUBELET

**Arrêté préfectoral
Portant composition et fonctionnement des conseils citoyens
de la ville d'Asnières-sur-Seine
Quartier des Hauts d'Asnières
Arrêté n° MVCS-2018-2 du 17/05/2018**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

Vu le décret N°2014-767 du 3 juillet 2014 fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret N°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

Vu « le cadre de référence des conseils citoyens » édité par le ministère du droit des femmes, de la ville et de la jeunesse et des sports du mois de juin 2014 ;

Vu l'avis de la commune d'Asnières-sur-Seine rendu le 12 décembre 2017 ;

Vu l'avis de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine rendu le 24 avril 2018.

ARRETE

ARTICLE 1 : Désignation des membres des conseils citoyens par tirage au sort et sur la base du volontariat.

Sont désignés membres des conseils citoyens de la ville d'Asnières-sur-Seine :

Quartiers des Hauts d'Asnières

Collège d'habitants titulaires tirés au sort : 20 titulaires

NOM	PRENOM
ALI	Fatna
HEMERYCK	Françoise
HERBAUT	Catherine
ISAR	Catherine
JOUSSELY	Michèle Françoise
PAYEN DE LA GARANDERIE	Béatrice
PETOVIC	Seneda
SGHAIER	Imen
SCHULTZ	Gwendoline
BENCHAABANE	Malika
DE LA CHESNAIS	Martin
DHUMERELLE	Charles
GAUTHROT	Pierre
GICQUEL-DODEMAN	Yohan
HERAUD	Christophe
HOUETO	Roger

LARRICART	Matthieu
PAYEN DE LA GARANDERIE	Antoine
PIOT	Benoît
TOSSA	Ronel

Collège d'habitants suppléants par ordre de tirage au sort

NOM	PRENOM	Liste d'attente
BEN MIMOUN	Ibtissem	1
TARIN	Patricia	2
CHARRON	Claudine	3
HORRIGUE	Andrea	4
BOUGARD	Christelle	5
MEMCIC	Aïda	6
DECONINCK	Axelle	7
DEMANGEL	Elisa	8

NOM	PRENOM	Liste d'attente
CALIF	Rémy	1
BENMOUHOU	Mourad	2
MERAH	Tahar	3
GUASSAB	Karim	4
SEFRAOUI	Amine	5
GREGOIRE	Mathieu	6
BILLAULT	Laurent	7
VONDRAK	Miroslav	8
BAKKALI	Zoubair	9
MICHALOUX	Guillaume	10

Collège des associations et acteurs locaux (volontaires) : 10 titulaires

NOM	PRENOM	STRUCTURE
YAHIA	Mina	ELAN22
BAHO	Soufiane	BALL'TAIRE & CO
MENET	Sandra	Conseil Syndical de la résidence les Acacias
REDJIL	Rabia	Cristal

DECORDE	Djamila	Centre social Louise Michel
BENLATRECHE	Farida	Centre social Yannick NOAH
LAGAILLARDE	Hervé	Les 50 en Furie
KRUPSKY	Jocelyne	Maison des femmes
SEHIL	Samira	Part'âge Dynamique des assistantes maternelles
MACKER	Jacqueline	Vagues

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, crée une association en capacité de gérer un budget propre ou de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il peut aussi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

Si le conseil citoyen est porté est par une personne morale préexistante : celle-ci bénéficie des moyens alloués pour le conseil citoyen tel que prévus dans le contrat de ville. Elle doit alors prendre en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil. Le Préfet reconnaît à cette personne morale la qualité de structure porteuse du conseil citoyen.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement total ou partiel des membres du conseil citoyen à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le Président de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et le Maire de la ville de Clichy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 17/05/2018

Le Préfet

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>